****

**DIRETION DES FINANCES ET COMPTABILITE**

**DIVISION CONTROLE DE GESTION**

**N° SDA /DFC /CG/2015**

**NOTE POUR :**

**DTE, DTG, DAG**

**LES DIRECTIONS DE DISTRIBUTION**

**LETTRE D’INSTRUCTIONS**

**Objet:** Suivi des AP

Dans le cadre du suivi des autorisations programmes et conformément aux dernières instructions données par le PDG, nous vous informons qu’à partir du budget 2016, la durée d’utilisation de l’AP sera d’une année, en effet et vu la situation dramatique des dépenses (21% à septembre 2015) d’une part, et les difficultés financières actuelles qui entravent lourdement la levée des fonds auprès des préteurs nationaux et étrangers (Banques et institutions financières), d’autre part, il est demandé aux **structures réalisatrices des projets** de veiller au bon suivi de leurs affaires en procédant régulièrement à des contrôle rigoureux des états d’avancement **physiques et financiers par affaire** jusqu’à achèvement des projets.

Suite à ce qui précède et pour un meilleur suivi de nos investissements, nous vous demandons d’instruire tous les acteurs concernés à l’effet d’accorder une importance particulière au choix des affaires devant être inscrites au budget en procédant au classement des priorités comme suit :

1. Les affaires budgétisées déjà en cours de réalisation (les encours),
2. Les affaires dont le marché est déjà signé,
3. Les appels d’offres dont les marchés sont déjà confiés,
4. Les affaires ayant des oppositions sur terrains,
5. Les affaires dont les appels d’offres sont infructueux,
6. Les affaires n’ayant pas d’assiettes de terrains.
7. Autres …..etc

Par ailleurs et étant donnée que la durée de vie de l’AP est réduite à une année (budget 2016), il est demandé aux gestionnaires de procéder à la clôture des AP antérieures à 2016 comme suit en vous signalant qu’au titre de l’assainissement de ces AP et après chaque clôture effectuée par vos soins, la division contrôle de gestion SDA procèdera conformément aux instruction du PDG au blocage systématique des AP (dans le système HISSAB) sur la base de la dernière situation de clôture arrêtée par la division centralisation DFC.

* + - Les AP antérieures à 2013 (affaires litigieuses),
* Les AP 2013 : à clôturer au plus tard à la fin décembre 2015,
* Les AP 2014 à clôturer au plus tard à la fin juin 2016,
* Les AP 2015à clôturer au plus tard à la fin décembre 2016,

Aussi nous vous informons qu’à partir du budget 2016 (AP 2016), la clôture des AP se fera au plus tard le 1er trimestre 2017 ; à ce titre, il y a lieu de noter que **le montant de l’AP doit correspondre au montant accordé pour l’exercice budgétaire 2016**, en effet, si le montant alloué ne couvre pas le besoin de financement intégral des affaires, une enveloppe complémentaire sera octroyée lors de la révision budgétaire selon les conditions stipulées ci-dessus.

Prière de décliner ces orientations à tous les niveaux hiérarchiques en veillant au strict respect des instructions définies dans la présente lettre d’instructions.

**LE DIRECTEUR DES FINANCES ET COMPTABILITE,**

**Copie :** PDG

Assistant de gestion

Assistante Informatique

Structures DFC

SIE

Service HSE

****DIRECTION DES FINANCES ET COMPTABILITE**

### DIVISION CONTROLE DE GESTION

**N° SDA/DCG/2015**

**NOTE POUR LES UNITES CENTRALES**

**SIE, JURIDIQUE, INFORMATIQUE**

**COMMUNUCATION**

**Objet :** Budget 2016 et plan d’actions

Dans le cadre de l’élaboration du budget 2016, nous vous demandons de nous transmettre au plus tard le **25/08/2015**, vos hypothèses budgétaires 2016 par activité, détaillées par direction de distribution conformément aux canevas habituels en votre possession.

A toutes fins utiles, nous vous informons que conformément aux orientations des membres du conseil d’administration, les objectifs arrêtés doivent être cohérents avec la stratégie du groupe Sonelgaz, d’où un plan d’actions réel, détaillé par activité doit être intégré dans les budgets des unités concernées ; les éléments devant obligatoirement matérialiser le budget des unités sont résumés comme suit :

* Définir pour chaque paramètre de performance, les problèmes majeurs entravant l’atteinte des objectifs,
* Expliquer pour chaque paramètre, quelles sont les solutions déjà entreprises par le gestionnaire et celles en cours, pour l’amélioration des paramètres de performance,
* Donner un plan d’actions détaillé par activité, permettant l’amélioration des objectifs,
* Chaque unité doit conclure sa partie avec une synthèse de son budget 2016 et de ses perspectives à court terme.

Suite à ce qui précède, chaque unité concernée est tenue de remettre à l’échéance fixée ci-dessus, son budget 2016 intégrant les informations sus citées, détaillé par direction de distribution, qui doit être validé en commun accord avec ces dernières.

**LE DIRECTEUR DES FINANCES**

**ET COMPTABILITE,**

**Copie :**Le PDG

Les Directions de Distribution

Assistant de gestion

Structures DFC/SDA

****

**DIRECTION DES FINANCES ET COMPTABILITE**

### DIVISION CONTROLE DE GESTION

**N° DFC /DCG/2015**

**NOTE POUR :**

**DCM, DTE, DTG, DRH, DAG & HSE**

**Objet** :Plan opérationnel à moyen terme 2016-2020

Budget 2016

Dans le cadre de l’établissement du plan opérationnel à moyen terme (PMT) **2016-2020** de la SDA, dont un outil de conception ainsi qu’un projet de la lettre de cadrage ayant fait l’objet d’élaboration par le groupe Sonelgaz vous ont été transmis par messagerie en date du **12/08/2015**, nous vous précisions que l**a mise en œuvre du plan opérationnel à moyen terme sera conduite en 02 phases :**

* **1ère Phase Prévisions physiques (Rf Canevas « outil de conception » Pages de 43 à 56 & PMTE Physique) :**

Elle porte sur la prévision de développement 2016-2020 des activités de la SDA :

* **Le commercial**
* **La qualité de service rendu aux clients**
* **Le programme d’investissement physique**
* **Les emplois et la formation**
* **Les études et les perspectives de développement des activités**
* **2ème Phase Prévisions financières « concerne la DFC »:**
* C’est l’évaluation financière des activités et leur impact sur la situation financière de la société (CR, Plan de trésorerie et plan de financement 2016-2020) en appliquant les prix stipulés dans la lettre de cadrage ainsi que les hypothèses indiquées dans l’outil de conception transmis par le groupe (Les pages 6 à 19).

Par ailleurs, nous vous informons que **2016 constituera la 1ère année budgétaire du plan opérationnel à moyen terme 2016-2020, les budgets à moyen terme des unités doivent intégrer :**

* Une introduction globale.
* La présentation des prévisions à moyen terme dûment commentées et analysées en faisant ressortir en exergue :
* La vision stratégique à moyen terme 2016-2020 (définition des attentes de la SDA sur la période sus citée ainsi que les axes d’améliorations pour l’atteinte des objectifs).
* L’impact des moyens financier, humain et matériel à prévoir sur la période considérée 2016-2020, pour l’atteinte des objectifs qui doivent s’inscrire dans une vision stratégique du groupe sonelgaz (l’impact des recrutements, de la formation et la réalisation des projets sur la qualité de service rendu aux clients et le meilleur recouvrement des créances).
* Une **conclusion générale** sur la démarche stratégique à moyen terme (2016-2020)

Par ailleurs, Il est important de signaler que additivement au PMTE 2016-2020, les structures concernées doivent transmettre distinctement à la DFC, leur plan à court terme dûment analysé «budget 2016 » intégrant un plan d’action annuel détaillé 2016 en étayant les points suivants :

* Définir pour chaque paramètre de performance, les problèmes majeurs entravant l’atteinte des objectifs,
* Expliquer pour chaque paramètre, quelles sont les solutions déjà entreprises par le gestionnaire et celles en cours, pour l’amélioration des paramètres de performance,
* Donner un plan d’actions détaillé par activité, permettant l’amélioration des objectifs,
* Chaque unité doit conclure sa partie avec une synthèse de son budget 2016 et de ses perspectives à court terme.

Comptant sur votre bonne collaboration, nous vous demandons d’accorder une attention particulière à l’élaboration de vos plans à moyen et à court terme (02 documents word « Budget 2016 » et « PMT 2016-2020 » dont nous vous demandons de nous transmettre au plus tard le **25/08/2014**et ceen tenant compte de la démarche définie ci-dessus (Rf model canevas conçus par la DFC/SDA élaborés en tenant compte des canevas Groupe)

A toute fin utile et pour plus de précisions en cas de lacunes, veuillez vous rapprocher de la direction des finances et comptabilité/ division contrôle de gestion.

**LE DIRECTEUR DES FINANCES**

**ET COMPTABILITE,**

**Copie :** Le PDG

Les Directions de Distribution

Assistant de gestion

Structures DFC/SDA

**LE SECRETARIAT DE LA COMMISSION D’OUVERTURE DES PLIS**

**N° COP/E/2015**

**NOTE POUR LA**

**COMMISSION DES MARCHES DE L’ENTREPRISE**

**-CME-**

**Objet :**Demande de recours

Entreprise **BOUALLOUCHE Sid Ahmed**

**Référence :** Note n° 01/CEDRAO du 12/11/2015

Notre note n° 774/DSI/DTG du 12/10/2015

Votre note n° 05/CME/15 du 12/11/2015

**P.Jointes:**(01) Un PV (phase technique)

Dans le cadre de l’opération citée en objet et en réponse à votre note sus-référencée, nous vous transmettons ci-joint, une copie du procès verbal concernant la **« pré qualification et actualisation de la liste des entreprises pré qualifiées pour la réalisationdes ouvrages de distribution gaz ».**

Par ailleurs, veuillez trouver ci-dessous les informations demandées par vos soins, relatives à cette affaire.

.

* **Objet de l'appel d’offres :**Pré qualification et actualisation de la liste des entreprises pré qualifiéespour la réalisation des ouvrages de distribution gaz.
* **Référence de l'avis d’appel d’offres :**A/O national n° I2/SDA/DTG/2015

Baosem n° 1208 du 06/09/2015

* **Le motif de rejet :** offre identifiable (cachet de l'entreprise sur le pli) et ce en application de l’article **18.2 du cahier des charges« Recevabilité des offres techniques »** quistipule que toute offre identifiable et ne répondant pas aux critères de **l’article 15**, ne sera pas recevable.
* **La date exacte de réception du recours :** Le recours a été adressé par le soumissionnaire au service contractant « Direction Technique Gaz » et non pas à la COP.

**LA PRESIDENTE DE LA COP,**

**Copie :** DTG

Membres : COP/E



**DIRECTION DES FINANCES ET COMPTABILITE**

### DIVISION CONTROLE DE GESTION

**N° DFC /DCG/2015**

**NOTE POUR SONELGAZ**

**DIRECTION DE LA STRATEGIE**

**FINANCIERE ET DE LA CONSOLIDATION**

**Objet :**Budget 2016

**P.Jointes :** Note CREG n° 2146 du 30/12/2015

Note CREG n° 446 du 17/03/2016

Dans le cadre du budget 2016, nous vous informons que par lettre datée du 17/03/2016 dont copie ci-jointe, il nous a été demandé par la commission de régulation de l’électricité et du gaz (CREG), l’actualisation de notre budget 2016 et ce en application de la nouvelle tarification conformément à la décision en pièces jointes (n°D/22-15/CD du 29 décembre 2015), portant fixation des tarifs de l’électricité et du gaz.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre la notification des nouveaux tarifs en remplacement de ceux affichés dans la lettre de cadrage 2016-2020 transmis par vos soins.

Haute considérations.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,**

****

**DIRECTION DES FINANCES ET COMPTABILITE**

### DIVISION CONTROLE DE GESTION

**N° DFC /DCG/2016**

**Monsieur le Président de la Commission de Régulation de**

**L’Electricité et du Gaz (CREG)**

**Objet :**Budget 2016

**Références :** V**/**Note N°2146 du 30/12/2015

V/Note N° 446 du 17/03/2016

Faisant suite à votre note citée en dernière référence, nous portons à votre connaissance que notre budget 2016,qui a fait l’objet de validation par le conseil d’administration de la société en date du 01/12/.2015, a été établi en tenant compte des hypothèses budgétaires qui ne pouvaient intégrer la nouvelle tarification, décidée bien plus tard.

Toutefois, nous vous informons que,selon le processus budgétaire en vigueur, le budget révisé avec application des nouveaux tarifs, vous sera transmis dès son approbation par le conseil d’administration de la société au mois de juillet 2016.

Nous vous prions d’agréer, **Monsieur le Président,** l’expression de nos salutations distinguées.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,**

****

**DIRECTION DES FINANCES ET COMPTABILITE**

### DIVISION CONTROLE DE GESTION

**N° DFC /DCG/2016**

**NOTE POUR :**

**LES STRUCTURES CENTRALES :**

**DTE, DTG, DCM, DRH, SIE, DAG, HSE**

**ASSISTANTS : INFORMATIQUE,**

**COMMUNICATION, JURIDIQUE**

**LES DIRECTIONS DE DISTRIBUTION**

**LETTRE D’INSTRUCTIONS**

**Objet :** Révision budgétaire 2016

**Références :** Instructions Groupe OX du 15.03.2016

Instructions Groupe OX du 30.03.2016

Considérant la situation macro économique du pays et les difficultés que trouve Sonelgaz pour lever les fonds au niveau du marché monétaire, pour le financement des investissements des filiales, des instructions ontété données à cet effet, pour la **rationalisation maximale des dépenses en priorisant les investissements de développement des infrastructures énergétiques et de satisfaction de la demande clientèle.**

Ces investissements concernent les projets devant satisfaire la pointe été 2016, les RCN, ainsi que la réalisation des programmes publics (programme 2010-2014). Tout autre investissement qu ne rentre pas dans ce cadre doit être reporté jusqu’à nouvel ordre.

A cet effet, nous vous informons que la révision budgétaire 2016 tiendra compte des instructions stipulées ci-dessus, surtout que la situation de vos dépenses (arrêtée au 07.04.2016), comme le montre le tableau ci-dessous, demeure insignifiante, avec un taux de réalisation global de 5%. Cette situation pénalise lourdement notre société pour la négociation des enveloppes financières à allouer, dont l’accès est devenu de plus en plus difficile.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Structure** | **Budget 2016** | **Dépense 2016** | **TR%** |
| **Siège** | 1 752 324 | 170 914 | 10% |
| **Belouizdad** | 1 474 543 | 201 785 | 14% |
| **Bologhine** | 1 666 753 | 100 365 | 6% |
| **El harrach** | 1 377 047 | 205 862 | 15% |
| **Gue de Cne** | 1 833 333 | 106 776 | 6% |
| **SDA** | **8 104 000** | **785 701** | **10%** |

Suite à ce qui précède, nous vous informons que le budget 2016 sera réadapté en fonction des recommandations indiquées, en précisant qu’en dehors des priorités autorisées, seules les affaires dont des engagements sont déjà formalisés seront prises en considération (contrats signés).

Aussi, pour nous permettre de ré-estimer l’enveloppe budgétaire 2016, conformément à ces orientations, nous vous demandons de nous transmettre vos engagements au 31.12.2016 organisés comme suit :

* Le montant des engagements signés par chapitre article (Le montant des engagements doit correspondre au montant des factures devant être honorées jusqu’au 31/12/2016).
* Le montant des affaires (par chapitre article) devant être engagées en 2016 mais dont les contrats ne sont pas signés (Le montant des engagements doit correspondre au montant des factures devant être honorées jusqu’au 31/12/2016).

Toute autre demande d’inscription d’affaires(Autres projets)revêtant un caractère d’urgence, fera l’objet d’arbitrage préalable par le Président Directeur Général de la société.

Nous vous demandons de veiller au strict respect des instructions mentionnées dans la présente note, qui doit, par ailleurs, faire l’objet d’une large diffusion aux responsables des différentes structures concernées.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,**

**Copie**: Assistant de Gestion

Structures DFC

**DIRECTION DES FINANCES ET COMPTABILITE**

**N° DFC /2016**

**NOTE POUR :**

**DIRECTION TECHNIQUE ELECTRICITE**

**Objet :** Budget 2016 P.Public Electricité

**Références :** Votre OX du 24.11.2015

Votre OX du 01/08/2016

Nous vous précisons encore une fois que les objectifs concernant le programme public (validé par le CA de la SDA), affichés dans le tableau de bord du 2ème trimestre 2016 ont été transmis par vos soins lors de l'élaboration du budget 2016 en vous rappelant aussi que ces mêmes objectifs ont fait l'objet de validation en 2015 par le comité de lecture et le CID dont le directeur de la DTE était présent.

Par ailleurs, nous vous vous informons que selon le principe budgétaire, le  budget  représente **" la synthèse formalisée et chiffrée qui traduit sur une période d'une année ,  les ressources, les plans d’action, et les résultats attendus, en ligne avec les objectifs à moyen terme de l’organisation"**, en effet, en aucun cas, **un budget ne peut contenir des réalisations déjà faites durant la période écoulée;** donc tous les budgets en possession de la DFC, validés par le CA à ce jour, sont estimés  par les gestionnaires comme le confirme d’ailleurs votre budget en notre possession (OX du 24.11.2015) dont les objectifs sont conformes à ceux repris dans le tableau de bord du 1er et 2ème trimestre 2016.

A toute utile, nous vous informons que toute incohérence abusive entre les réalisations 2016 et le budget y afférent validé par le CA, pourrait éventuellement faire l'objet d'une proposition de révision budgétaire par vos soins et ce afin de vous permettre le redressement de cette situation.

Dans l'affirmative, nous vous demandons de nous transmettre en urgence, vos propositions de révision (Programme Public).

**LE DIRECTEUR DES FINANCES**

**ET COMPTABILITE,**

**Copie :** Le PDG

Assistant de Gestion

**DIRECTION DES FINANCES ET COMPTABILITE**

**N° DFC /2016**

**NOTE POUR :**

**DIRECTION TECHNIQUE ELECTRICITE**

**Objet :** Budget 2016 P.Public Electricité

**Références :** Votre OX du 24.11.2015

Votre OX du 01/08/2016

Notre note n° 256 du 03.08.2016

En rappel à notre note citée en dernière référence, nous vous demandons Nous vous précisons encore une fois que les objectifs concernant le programme public (validé par le CA de la SDA), affichés dans le tableau de bord du 2ème trimestre 2016 ont été transmis par vos soins lors de l'élaboration du budget 2016 en vous rappelant aussi que ces mêmes objectifs ont fait l'objet de validation en 2015 par le comité de lecture et le CID dont le directeur de la DTE était présent.

Par ailleurs, nous vous vous informons que selon le principe budgétaire, le  budget  représente **" la synthèse formalisée et chiffrée qui traduit sur une période d'une année ,  les ressources, les plans d’action, et les résultats attendus, en ligne avec les objectifs à moyen terme de l’organisation"**, en effet, en aucun cas, **un budget ne peut contenir des réalisations déjà faites durant la période écoulée;** donc tous les budgets en possession de la DFC, validés par le CA à ce jour, sont estimés  par les gestionnaires comme le confirme d’ailleurs votre budget en notre possession (OX du 24.11.2015) dont les objectifs sont conformes à ceux repris dans le tableau de bord du 1er et 2ème trimestre 2016.

A toute utile, nous vous informons que toute incohérence abusive entre les réalisations 2016 et le budget y afférent validé par le CA, pourrait éventuellement faire l'objet d'une proposition de révision budgétaire par vos soins et ce afin de vous permettre le redressement de cette situation.

Dans l'affirmative, nous vous demandons de nous transmettre en urgence, vos propositions de révision (Programme Public).

**LE DIRECTEUR DES FINANCES**

**ET COMPTABILITE,**

**Copie :** Le PDG

Assistant de Gestion